



Conversion du Permis étrangers en permis de conduire français

Par **halims**, le **12/09/2014** à **09:46**

bonjour, rnrnmon épouse a passer son permis en algérie elle a presque mis un an pour l'obtenir elle a enfin obtenu le 9 mars 2014 et son visa lui le 25 mars 2014rnelle est arrivé sur le territoire français le 10 avril 2014 son récépissé a été fait le 18 avril 2014 et il est valable jusqu'au 17 octobre 2014 rnet depuis qu'elle a obtenue son permis en algérie elle n'a que son récépissé de conduite mais elle n'as toujours pas reçu son permis sur son recepisséérnil y a sa photo aussi rnma question si j'obtiens le certificat de capacité de la daïra et que je n'ai que le recepissé de conduite puis je transformer son permis algériens en permis français car je sais qu'elle n'as qu'un an a partir de son premier titre de séjour a ce propos le récépissé de six mois tient t'il lui de titre de séjour ou cela commence t'il a partir de la carte de séjour rndans le cas ou se serait non quel sont mes recours je vous remercie de m'avoir lu et attend de vous relire avec impatience